



e.mail : codebad66@gmail.com

site : <http://www.badminton66.fr/>

Championnat Départemental Jeunes 2020

N° autorisation : en cours

ARTICLE 1 – LIEU, DATES, HORAIRES, CATEGORIES, CONDITIONS

Le Championnat Départemental Jeunes 66 est une compétition individuelle annuelle pour l'attribution des titres de champion et vice-champion départemental dans les cinq tableaux des séries poussin, benjamin, minime, cadet et junior .

Le nombre maximal de compétiteurs n'est pas défini. En cas de trop grande affluence, le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre pourra refuser des inscriptions, selon 2 critères :

- *D'abord parmi les joueurs inscrits sur 3 tableaux*
- *Ensuite en fonction du CPPP*

Le championnat Départemental Jeunes 66 est qualificatif pour le championnat régional Jeunes selon les conditions définies dans le règlement de cette compétition.

LIEU :

Dates et horaires :

Samedi 25 janvier 2020 à partir de 8 h : tableaux de simples

Dimanche 26 janvier 2020 à partir de 8 h : tableaux de doubles et mixtes

ARTICLE 2 - ETENDUE DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

ARTICLE 3 – CRITERES D'INSCRIPTION

3-1 L'inscription au Championnat Départemental Jeunes 66 entraîne l'acceptation du présent règlement.

3-2 Catégories d'âge

Les joueurs ne peuvent participer au championnat que dans leur propre catégorie d'âge, aucun sur-classement n'étant autorisé.

Pour la catégorie poussin, seuls les poussins 1 et 2 sont admis

ARTICLE 4 – CRITERES D'ADMISSION

La participation à ce Championnat est limitée aux conditions décrites ci-après :

4-1 – licences

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs de nationalité française adhérents d'un club des Pyrénées Orientales affilié, et licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension ainsi que les joueurs étrangers bénéficiant d'un statut de joueur « assimilé » suivant les conditions de la circulaire du règlement fédéral.

4-2 Inscriptions

Seuls les clubs des PO pourront inscrire des joueurs au Championnat Départemental Jeunes 66.

ARTICLE 5 – REGLES

*Cette compétition départementale se déroulera selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le règlement général des compétitions. **Elles sont complétées par ce règlement particulier.***

Une tenue correcte sera exigée.

Les matchs se dérouleront suivant la répartition des sets et des points en vigueur au moment de la compétition.

La compétition se déroulera en application avec le Code de bonne conduite des joueurs et le Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des officiels d'équipes et des officiels techniques.

Présence éventuelle d'obstacles : *si le volant touche le plafond (si celui-ci est inférieur à 7 m) ou une structure attenante (panneaux de basket, filins, ...)* :

- Au service, le volant est remis 2 fois, au-delà, il sera compté faute,

- En jeu, le volant sera compté faute.

ARTICLE 6 – TABLEAUX

Pour l'attribution d'un titre, le nombre d'inscrits par tableau ne devra pas être inférieur à 4.

Les tableaux seront constitués au plus tard 4 jours avant le début de la compétition (soit au plus tard le lundi soir précédant la compétition).

6-1 En simple

Les premières phases des tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants par poule suivant les conditions d'organisation.

Les sorties de poule se joueront en élimination directe.

6-2 En double et en double mixte

Les premières phases des tableaux se dérouleront si possible en poules de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants (ou en élimination directe) par poule suivant les conditions d'organisation.

Les sorties de poule se joueront en élimination directe.

6-3 Têtes de série

Les têtes de série seront désignées en fonction du CPPP au moment de la conception des tableaux. Les autres joueuses, joueurs ou équipes seront placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

6-4 Confection des tableaux

Le codep aura à sa charge la confection des tableaux qui seront soumis à la validation du Juge-Arbitre de la compétition.

L'organisateur peut regrouper des tableaux en fonction du nombre d'inscrits.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le Championnat se déroulera sur 2 jours. Les participants doivent se rendre libres pendant toute la durée de la compétition correspondant aux tableaux pour lesquels ils sont inscrits.

Tous les simples se joueront le samedi. Les tableaux de doubles (DH, DD et Mx) se joueront le dimanche.

*Les joueuses et joueurs devront être présents dans le gymnase **30 minutes avant l'appel de leur match.***

En cas d'absence, ils seront déclarés forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

ARTICLE 8 – JUGE-ARBITRE

Le Championnat est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre titulaire. Celui-ci prendra les décisions concernant toute requête faite par un joueur. Ses décisions sont sans appel.

Il doit veiller à l'égalité de traitement de tous les compétiteurs et s'assurera du bon arbitrage des matches.

La vacation du ou des Juges-Arbitres est à la charge du CoDep66 de badminton ainsi que leurs frais de déplacement. La restauration du (ou des) JA est à la charge du club organisateur.

ARTICLE 9 – ARBITRAGE

Les matches seront effectués en auto-arbitrage.

Dans la mesure du possible, les demi-finales et finales seront arbitrées par des arbitres officiels.

Les frais inhérents à la présence des arbitres seront à la charge du CoDep66.

ARTICLE 10– FORFAITS

En cas de forfait après la constitution des tableaux, les droits d'inscription restent acquis.

Tout compétiteur inscrit au Championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO). Il a 5 jours pour justifier son absence auprès du secrétariat de la Ligue Languedoc-Roussillon.

ARTICLE 11 – SANCTIONS

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées seront celles du règlement général des compétitions de la FFBaD.

ARTICLE 12 – VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs.

Les volants plumes sont obligatoires et le volant officiel de la compétition sera défini par le club receveur et sera en vente dans la salle.

En cas de litige, le Juge-Arbitre imposera le volant officiel du Championnat.

ARTICLE 13 – MODALITES ET DROITS D'INSCRIPTION

Les joueurs peuvent être inscrits sur 3 tableaux, avec les restrictions éventuelles prévues à l'article 1.

Le formulaire d'inscription prévu à cet effet, l'invitation à ce Championnat et son règlement seront envoyés par le CODEP66 aux clubs du département au moins 1 mois avant la compétition avec copie à la Ligue.

Le CODEP66 se chargera de gérer les inscriptions des joueurs et du règlement des droits d'engagement.

Les formulaires d'engagement, accompagnés des droits d'inscription doivent parvenir au codep66 avant la date limite imposée indiquée sur l'invitation.

Le montant des droits d'inscription, fixé à 6 euros, reviendra au Codep66 de badminton.

ARTICLE 14 – CONVOCATIONS

Le Codep66 adresse les convocations aux clubs qui seront chargés d'informer leurs licenciés.

Les convocations seront envoyées au plus tard 48 heures avant le début de la compétition.

ARTICLE 15 – RÉCOMPENSES

Elles sont à la charge du Codep66 de badminton. Les vainqueurs et finalistes seront récompensés.

ARTICLE 16 - ANTENNE MEDICALE

Les coordonnées du médecin de garde seront affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche sera informée en temps utile de la tenue de la compétition.

ARTICLE 17 – ORGANISATION

Le Comité d'Organisation est tenu de respecter scrupuleusement l'ensemble du présent règlement.

Le club organisateur devra compter dans ses licenciés un titulaire du « SOC » qui sera obligatoirement responsable de la table de marque durant la compétition.

Il doit s'assurer de la présence de bénévoles pour la tenue de la table de marque.

La Commission Compétitions du Codep66 coordonne, encadre et supervise l'organisation du Championnat Départemental Seniors et Vétérans 66.

CLUB RECEVEUR

Le club receveur s'engage à respecter le cahier des charges de la compétition, défini par le Codep66 de badminton.

Le club receveur percevra une indemnité forfaitaire de 200€.

Il devra mettre à disposition un gymnase (minimum 7 terrains de doubles), une sonorisation, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur et imprimante, une table réservée aux Juges-Arbitres, une buvette avec restauration rapide dont les recettes resteront au club et un stand de cordage.

Le club receveur doit s'assurer que les 7 terrains seront utilisables pendant toute la durée de la compétition (problème de verrières, ...).

Le présent règlement sera affiché pendant toute la durée de la compétition.